



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GOUËNO**

Séance du mardi 3 novembre 2015

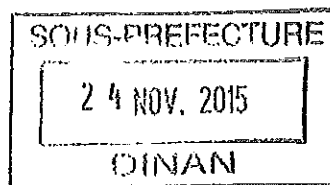
L'an deux mil quinze, le 3 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jackie AIGNEL, Maire.

Présents : Mmes AIGNEL Françoise, HINGANT Arlette, SOULABAIL Béatrice, Mrs AIGNEL Jacky, BERRUYER Jacques, RAULT Gilles, BECKER Patrick, COLLET Denis, RUELLO Loïc, AIGNEL Jean-Yves, COLLEU Patrick, BADOUAL Louissette, MICHEL Philippe, CHEVALIER Pascal

Absents excusés : HENRY Olivier

Secrétaire de séance : BECKER Patrick

Délibération 2015/78 : Choix intercommunalité



La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), documents de programmation destinés à servir de référence à l'évolution de la carte intercommunale de chaque département, pour le 1^{er} janvier 2017.

Le préfet des Côtes d'Armor a présenté son projet de SDCI à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 13 octobre 2015. Son projet se veut ambitieux en diminuant le nombre d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de 30 à 9 dans le département. En effet, la loi NOTRe, en relevant le seuil minimal de population des EPCI à fiscalité propre de 5000 à 15 000 habitants, vise à réorganiser les intercommunalités à un seuil d'habitants correspondant aux réels bassins de vie des citoyens et organiser les services publics de proximité sur un territoire plus cohérent.

Le préfet propose alors les neuf grands regroupements suivants :

- CC Quintin Communauté + CC Centre Armor Puissance 4 + Saint Briec Agglomération + CC Sud Goëlo
- CC Lanvollon Plouha + CC du Leff
- Lamballe Communauté + CC Arguenon Hunaudaye + CC Pays de Moncontour + CC Pays de Du Guesclin + CC Côte de Penthièvre
- CC Pays de Matignon + CC Plancoët Plélan
- Dinan Communauté + CC Pays de Caulnes + CC Rance Frémur
- Cidéal + CC Hardouiniais Mené + CC Mené + communes de Mûr de Bretagne et Saint-Connec
- Lannion Trégor Communauté + CC Haut Trégor + CC Presqu'île Lézardrieux

- Paimpol Goëlo + CC Pontrieux Communauté + Guingamp communauté + CC Pays de Bégard + CC Belle Isle en Terre + CC Bourbriac

- CC Kreiz Breizh + CC Callac Argoat

Par ailleurs, le SDCI comporte aussi une partie visant à rationaliser les syndicats dont l'objectif est atteint ou sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est identique avec celui de l'EPCI à fiscalité propre.

Après avoir présenté ce projet à la CDCI, le préfet demande aujourd'hui aux communes et EPCI de prononcer un avis sur ce schéma.

Après en avoir délibéré, avec 11 voix pour et 3 voix contre, le conseil le conseil municipal :

- EMET un avis favorable sur le SDCI des Côtes d'Armor.

Pour copie conforme,
Le Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le 20 novembre 2015

Et publication ou notification le 20 novembre 2015

Le Maire,

